



## Reconnaissance et acceptation des risques

En joignant le Club de Compétition Mont Blanc (« Club »), le coureur reconnaît et accepte les risques suivants associés à la pratique du sport :

### RECONNAISSANCE DES RISQUES

La pratique du ski et de la planche à neige comporte des risques inhérents, peu importe le niveau de supervision du moniteur et le niveau d'habileté de l'athlète, risques que je reconnais et accepte;

### RESPONSABILITÉ DE L'ATHLÈTE

Il est de la responsabilité de l'athlète de respecter les consignes et de mettre en pratique les enseignements reçus de l'entraîneur ;

Il est de la responsabilité de l'athlète de respecter la signalisation et d'agir de façon sécuritaire;

### RESPONSABILITÉ DU PARENT/TUTEUR/RESPONSABLE OU PARTICIPANT

Le parent/tuteur/responsable ou participant a la responsabilité de s'assurer que l'équipement de ski ou de planche à neige de l'athlète est adéquat, sécuritaire, en bon état et vérifié régulièrement;

Le port du casque est obligatoire;

Le parent/tuteur/responsable ou le participant a la responsabilité de divulguer à au Club et à l'entraîneur toute condition médicale préexistante de l'athlète susceptible d'avoir un impact sur la pratique du ski et des risques inhérents;

### POINT DE RENCONTRE ET DE LIBÉRATION DU GROUPE

Je reconnais que le point de rencontre des coureurs U12, U14, U16 et U18 avec leurs entraîneurs peut être à la base ou au sommet de la montagne, ce qui implique que mon enfant peut ne pas être supervisé lors de la première remontée et lors de la dernière descente de chaque demi-journée ainsi que durant l'heure du diner.

### SUPERVISION

Je reconnais que le ski se pratique sur un grand domaine skiable ce qui implique que l'entraîneur n'est pas à proximité de l'athlète à tout moment, ni ne peut intervenir directement en tout temps;

L'entraîneur ne peut avoir en tout temps de contact visuel avec son/ses athlètes;



#### ENTRAINEMENT DE GROUPE

Dans le cadre d'un entraîneur de groupe, l'attention de l'athlète est divisée entre les athlètes et l'entraîneur ne peut porter son attention sur un athlète en particulier à tout moment;

Dans le cadre d'un entraînement de groupe, l'athlète pourrait être amené à emprunter les remontées mécaniques sans la présence de son entraîneur.

#### ACCEPTATION

Je reconnais que la pratique du ski et l'utilisation des remontées mécaniques comportent des risques et dangers inhérents et accepte d'assumer l'entière responsabilité pour tout dommage corporel, moral ou matériel résultant des risques ou dangers inhérents et accepte de libérer et exonérer le Club de toute responsabilité pour tout dommage corporel, moral ou matériel pouvant en découler.